



Voies Navigable de France InFO-Flash Des Représentants *Force Ouvrière*

Paris, le 21 juin 2018

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 21 JUIN 2018

QUE FAUT-IL EN RETENIR ?

- REPONSE À LA DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE :

- **SUR LA COUVERTURE DU RESEAU TELEPHONIQUE:** Le Président s'est contenté d'un vague engagement d'inscrire ce point au prochain CHSCT-C du mois de septembre 2018. Aucune mesure concrète n'est envisagée, alors que ce grave dysfonctionnement est soulevé par FO depuis plusieurs années. Comme l'a une nouvelle fois rappelé l'ISST, la responsabilité de l'employeur est engagée et sur cette question, il est urgent d'agir !
- **SUR LE DELAI DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS :** Le président a pris acte de notre interpellation et a indiqué qu'il veillerait au respect des délais d'envoi pour les prochains CHSCT-C.

- SUR LE TELETRAVAIL : *Force Ouvrière se félicite* du bilan positif réalisé sur les six premiers mois de l'expérimentation, et prend acte de la volonté de VNF de pérenniser le dispositif au travers d'une instruction qui sera mise sur la table de négociation au cours des prochains mois. C'est un résultat significatif à mettre au crédit de *Force Ouvrière* qui s'est battu depuis deux ans pour faire avancer ce dossier et vaincre les nombreuses réticences suscitées par ce mode d'organisation du travail. *Force Ouvrière reste* mobilisé afin que les entraves au télétravail, observées dans certaines Directions Territoriales, soient levées au plus vite, et que le nombre de jours de télétravail soit effectivement porté à 2 jours par semaine sur l'ensemble de l'établissement.

- SUR LE BILAN ANNUEL DE LA SANTÉ SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL : Ce point sera représenté au CHSCT-C de septembre 2018 **POUR AVIS !** En effet l'ensemble des OS ont pointé que ce dossier était présenté pour information alors qu'en application des textes il doit faire l'objet d'une consultation et donc d'un vote des représentants du CHSCT ! En outre les CHSCT Locaux doivent également être consultés, ce qui n'a manifestement pas été le cas.

- SUR GBCP : *Force Ouvrière prend* acte de l'état d'avancement de l'expertise mais regrette le niveau souvent insuffisant des échanges avec les représentants du personnel à l'occasion de l'élaboration de la liste des personnes à auditer. FO se félicite que les entretiens puissent être programmés avant la mi-juillet, ce qui permettra au CHSCT de travailler sur ce dossier à l'automne. *Force Ouvrière restera* vigilant et ne tolérera pas que le prestataire en charge de l'expertise soit téléguidé par l'administration et veillera à ce que l'expertise puisse se dérouler normalement afin de mesurer les graves impacts occasionnés par cette réorganisation.

**Les Représentants *Force Ouvrière*
au CHSCT-C de l'EPA-VNF**